



COMMUNE DE BAUDUEN
Arrondissement de Brignoles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 DECEMBRE 2019

Code Postal : 83630

Tél. : 04 94 50 99 05

Fax : 04 94 70 08 54

Réunie en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur CALCHITI Emile, Maire en exercice, de la commune de BAUDUEN

Date de convocation du Conseil Municipal : **04 DECEMBRE 2019**

PRESENTS : Mesdames Corine PELLOQUIN, Eliane SERAFINO, Alix PRIETO-BAGARRY, Messieurs Emile CALCHITI, Roland ROUX, Philippe DE SANTIS, Joël BOULLERET, Stéphane MAIREY, Jonathan POTTIER

Absents : RAGACHE Fred

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Emile CALCHITI, Maire, préside la séance de ce jour ouvre la séance à 14 heures

Monsieur Emile CALCHITI demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret : Mme PELLOQUIN Corine est désignée secrétaire de séance.

Il demande aussi de rajouter une question à l'ordre du jour :

- **affaire MARTIN – autorisation d'être en justice**

Monsieur Emile CALCHITI rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

- **Approbation Compte rendu séance du 7 novembre 2019**
- **D.I.A. Parcelle A 1623 – SAINTE ANNE**
- **D.I.A. Parcelle B 68-869-151 – F 359-366**
- **Convention ENEDIS / Poste de transformation Font Castellan**
- **Décision Modificative budgétaire (budget commune)**
- **Annulation Titre de recette 2016**
- **Convention DGFIP (service paiement en ligne)**
- **Contrat abonnement J.V.S.**
- **Régularisation cession propriété MAYNARD**
- **Vente Parcelle E 157 lieu-dit PIEGU**
- **SIDEVAR – Retrait commune de BEAUFORT**
- **Revalorisation participation employeur Protection complémentaire et garantie prévoyance**

Informations diverses :

- **Plan communal de sauvegarde**

Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 est adopté à l'unanimité

1 - D.I.A. PARCELLE A 1623 – SAINTE ANNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Parcelle A 1623 superficie totale 01 a 38 ca

pour un montant de 355 000 euros

pas de préemption.

2 - D.I.A. B 068-0869-0151 et F 0359-0366

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Parcelle B 068 – 0869 – 0151 et F 0359 – 066 superficie totale 15 a 80 ca

pour un montant de 6 000 euros

pas de préemption.

3 - CONVENTION ENEDIS /FONT CASTELLAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec ENEIDIS pour installer un poste de transformation de courant électrique sur un terrain communal d'une superficie de 15 m² issu de l'unité foncière D 1747 d'une superficie de 169 m²

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec EINEDIS

4 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative d'un montant de 26 000 € afin de rembourser le SDIS à la CCLGV. Cette somme était bien provisionnée mais pas au bon article de paiement

| | |
|----------|----------|
| ART 7398 | + 26 000 |
| ART 622 | - 26 000 |

ADOPTÉ à l'unanimité

5 - ANNULATION TITRE DE RECETTE 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'annuler un titre de recette de l'année 2016 T700400000004 correspondant à la taxe communale – départementale (taxe de séjour) – celui-ci n'ayant pas été honoré par la régie du camping municipal.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DECIDE d'annuler le titre de recette référencé ci-dessus d'un montant de 11,26 €

6 - CONVENTION ADHESION SERVICE PAIEMENT EN LIGNE / DGFIP

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de passer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locale avec la Direction Générale des Finances Publiques

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention d'adhésion

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer la convention présentée avec la DGFIP

7 - CONTRAT ENVIRONNEMENT METIER / J.V.S

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler l'abonnement du contrat environnement métier Horizon avec la société J.V.S. prestataire, pour un montant annuel de 54 € H.T.

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce contrat

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer le contrat présenté avec J.V.S. pour un montant annuel de 54 € H.T.

8 - CESSION / REGULARISATION PROPRIETE MME MAYNARD

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de régularisation d' une partie de parcelle communale G 121 (11 m²) incluse dans une propriété privée, rue du Grand Four, appartenant à Mme MAYNARD Arlette.

Il convient pour régulariser cet état de fait d'autoriser le Maire à signer le document d'arpentage de changement de limite de propriété présenté, ainsi que tous les actes notariés correspondants – cette cession sera effectuée à l'EURO symbolique

Les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à régularisation

DIT que cette cession sera faite à l'euro symbolique

9 - VENTE PARCELLE E 157 – E 152 LIEU DIT « PIEGU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 29 mars 2019, Monsieur Philippe DE SANTIS, avait proposé d'acheter à la commune la parcelle communale E 157 d'une superficie de 24 820 m² comportant une bergerie, dont il est locataire depuis le 1^{er} décembre 2001, aux prix de 30 000 €.

Un avis de publication de vente a été publié sur le site communal de la commune et par voie d'affichage pendant une durée d'un mois. A la date du 29 septembre 2019, aucune offre n'a été réceptionnée.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de vendre à Monsieur Philippe DE SANTIS, la propriété communale E 157 superficie de 24 820 m2 comportant une bergerie, ainsi que deux parcelles de 213 m² et 234 m² issues de la parcelle E 152 afin de régulariser les limites de propriété de la bergerie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction

DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

10 - SIDEVAR – RETRAIT COMMUNE DE BEAUFORT SUR DORON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un renouvellement de la demande de retrait de la commune de Beaufort sur Doron du SIDEVAR

Le SIDEVAR dans sa séance du 18 octobre 2019 s'est prononcé contre le retrait de celle-ci et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à la majorité :**

(5 pour – 4 abstentions)

- APPROUVE le retrait de la commune de BEAUFORT SUR DORON

11 - REVALORISATION PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET A LA GARANTIE PREVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune participe à la protection sociale complémentaire et à la garantie prévoyance pour ses agents depuis 2013, pour les garanties labellisées.

Actuellement la participation employeur est depuis janvier 2017

- Santé 7 €/agent /mois ou 9 € pour l'agent + adhérents enfant(s) et/ou conjoint
- Prévoyance 8 € tout agent travaillant à temps complet adhérent à la couverture de prévoyance et au prorata du temps travaillé pour les agents à temps non complet

Monsieur le Maire propose de revaloriser la participation de 2 € en santé et en prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** de revaloriser la participation mensuelle de 2 € en santé et en prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020
- **DE VERSER** une participation mensuelle de 9 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labélisée avec un maximum de 11 € pour l'agent + adhérents enfant(s) et/ou conjoint
- **DE VERSER** une participation mensuelle de 10 € à tout agent travaillant à temps complet adhérent à la couverture de prévoyance et au prorata du temps travaillé pour les agents à temps non complet

12 - CONTENTIEUX MARTIN – AUTORISATION D ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme Monsieur MARTIN Lionel a introduit une requête tendant à l'annulation de notre décision par laquelle nous avons rejeté sa demande de délivrance d'un certificat d'obtention de permis de construire tacite pour la construction de deux maisons individuelles sur un terrain situé quartier Saint Anne.

Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire concernée
DESIGNE le Cabinet LLC Associés pour défendre les intérêts de la Commune
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES :

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le plan communal de sauvegarde n'ayant jamais été finalisé, Mr BOULLERET et Mme PELLOQUIN proposent de créer une commission afin d'y travailler et de le réaliser.

Commission sera composée de :

Mesdames PELLOQUIN Corine – SERAFINO Eliane

Messieurs BOULLERET Joël – ROUX Roland – DE SANTIS Philippe – POTTIER Jonathan

Messieurs SABATY Stéphane – DESCHAMPT Mathieu

Mesdames UNY Magalie – LEONI Nathalie

+ Certains membres du C.C.A.S.

- **D.E.T.R. / D.S.I.L. 2020**

Mme PELLOQUIN rappelle qu'il faut déposer les dossiers de demande avant le 15 Janvier
Les dossiers retenus sont :

- o Rue Grande 2eme Tranche
- o Extension de la Mairie

- **DEVIS PONTON**

Monsieur ROUX informe que la Société M.S.E. est venu sur place et nous a fourni le devis définitif de réparation qui s'élève 7 513.20

Le conseil municipal donne autorisation au Maire de signer ce devis de réparation.

LA SEANCE EST LEVEE A 17 H 30

Le maire
Emile CALCHITTI

